



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de sa séance tenue le 22 juin 2020 a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement d'emprunt 675-20 décrétant une dépense de 11 850 000 \$ et un emprunt de 11 850 000 \$ pour des travaux de construction d'un centre multifonctionnel

Qu'aucun registre n'a été ouvert puisque les travaux sont subventionnés à 50 % et plus par le gouvernement (Article 556 de la *Loi sur les cités et villes*).

Que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement en date du 30 juillet 2020.

Que toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 12^e jour d'août 2020

Danielle Maheu
Greffière